



# UTILISATION D'UN FILET ANTI-INSECTE POUR PROTÉGER LES VERGERS DE POMMIERS CONTRE LE CARPOCAPSE

Culture concernée : **vergers**  
Type de **levier** : Équipement  
**Code de la fiche** : 2016\_001  
**Cible** : insectes ravageurs



L'action consiste à poser des filets à mailles fines tout autour de la parcelle ou tout autour du rang afin de créer une barrière physique contre le carpopapse. Il existe deux dispositifs différents : le filet anti-insecte placé sur chaque rangée d'arbres, ou le filet anti-insecte qui entoure l'intégralité d'une parcelle et qui est généralement sur le haut des arbres couplé à un filet anti-insecte paragrêle pour assurer l'étanchéité du système. La ponte sur les fruits est ainsi empêchée et le vol d'accouplement des adultes perturbé.

Le bio-agresseur principal visé est le carpopapse du pommier et poirier. Sur tordeuses orientales du pêcher en verger de fruits à pépins, l'efficacité est insuffisante.

Le dispositif mono-rang est en cours de validation dans la lutte contre *Drosophila Suzukii* sur cerisier.

Cette pratique est connue et est présente dans beaucoup de vergers. La fiche est soumise par le CTIFL qui a mené de nombreux essais pour mesurer l'intérêt de cette pratique et en vulgariser l'usage. Cependant, il reste de nombreuses surfaces qui ne l'ont pas mise en place. Elle est particulièrement présente pour les vergers de pommiers. Les recherches et expérimentations sont en cours pour permettre son développement comme protection contre des insectes ravageurs préoccupants comme *Drosophila suzukii* ou la tordeuse orientale du pêcher.

## Caractéristiques de l'action :

		Filet mono-rang ou mono-parcelle
<b>Valeur en CEPP</b>	Par hectare protégé	2
<b>Nombre d'années d'ouverture des droits</b>	Action pluriannuelle	10
<b>Éléments de preuve</b>	Facture du matériel : obligatoire Attestation sur l'honneur : obligatoire	

Cette technique mécanique a l'avantage de ne pas permettre le développement de résistances des insectes cibles. C'est un avantage considérable face aux pratiques chimiques qui favorisent le développement de résistances face à certains ravageurs dans certaines régions.



# POSE DE DIFFUSEURS DE PHÉROMONES POUR LA CONFUSION SEXUELLE CONTRE LÉPIDOPTÈRES RAVAGEURS EN VERGERS

Culture concernée : **arboriculture**

Type de **levier** : biocontrôle

Code de la fiche : **2016\_005**

Cible : **insectes ravageurs**



Le CTIFL et la société SumiAgro ont proposé divers diffuseurs permettant de diffuser des phéromones de confusion sexuelle contre des lépidoptères ravageurs en vergers, rendant impossibles les accouplements et ainsi la prolifération des populations. Ces phéromones ou mélanges de phéromones sont très spécifiques des espèces ciblées et n'ont donc pas d'impact sur les autres insectes du verger. Cela permet de préserver les insectes et acariens auxiliaires et de diminuer d'autant l'usage de produits de synthèse.

Cette technique est déjà bien connue des arboriculteurs pour ce qui concerne les diffuseurs ciblant le carpocapse de la pomme et de la poire. En déployant cette solution, la population des acariens auxiliaires a été conservée dans les vergers. Cependant, cela a aussi permis le retour d'insectes ravageurs secondaires qui peuvent aujourd'hui être ciblés par de nouveaux diffuseurs mélangeant les phéromones ciblant plusieurs espèces.

## Caractéristiques de l'action :

		Diffuseurs contre le carpocapse de la pomme/poire	Diffuseurs contre le carpocapse de la pomme/poire et les tordeuses de la pomme	Diffuseurs contre la tordeuse orientale du pêcher et le carpocapse de la prune
<b>Valeur en CEPP</b>	Par hectare	1,5	3	2,5
<b>Nombre d'années d'ouverture des droits</b>	Action annuelle	1	1	1
<b>Éléments de preuve</b>	Transmis	Quantité de diffuseurs vendus	Quantité de diffuseurs vendus	Quantité de diffuseurs vendus
	Archivés	Factures ou registre des ventes	Factures ou registre des ventes	Factures ou registre des ventes



# ASSOCIATION D'UNE VARIÉTÉ DE COLZA À FLORAISON TRÈS PRÉCOCE AVEC LA VARIÉTÉ PRINCIPALE POUR ÉVITER UN TRAITEMENT INSECTICIDE CONTRE LES MÉLIGÈTHES

Culture concernée : **grandes cultures**

Type de levier : semence

Code de la fiche : **2016\_011**

Cible : **insectes ravageurs**



La technique « Association Variétale Colza » consiste à mélanger au moment du semis deux variétés de colza dont l'une, nettement plus précoce à floraison, représente 10 % du total de semences.

L'apparition des fleurs de cette variété plus précoce précède de plusieurs jours (environ 15 jours) la floraison de la variété principale. Elle attire les méligèthes et permet de leur fournir le pollen qu'ils recherchent, pour accomplir leur unique cycle annuel, sans que ces insectes ne détruisent les boutons floraux de la variété principale.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette solution, les semences de colza précoce de la variété ES Alicia sont vendues aux agriculteurs dans un conditionnement adapté, soit par dose de 100 000 graines (une dose pour environ 2,5 ha) à mélanger aux semis de la variété principale.

Cette pratique est aisée à mettre en place car les semences dosées pour 2,5 hectares sont à ajouter au semoir. Une fois la culture semée, l'observation du comportement des méligèthes permet de s'assurer qu'il n'y a plus d'intervention insecticide à réaliser.

Cette solution s'adresse à toutes les surfaces de colza d'hiver.

Caractéristiques de l'action :		Doses de 100 000 graines pour 2,5 ha Variété ES Alicia (Euralis)
Valeur en CEPP	Par hectare	1
	Par dose de semence	2,75
Nombre d'années d'ouverture des droits	Action annuelle	1
Éléments de preuve	Transmis	Nombre de doses de 100 000 graines vendues
	Archivés	Factures de vente

La mise en œuvre de cette technique rapporte un CEPP par hectare car elle permet de supprimer un traitement phytopharmaceutique, à savoir le traitement contre les méligèthes. Cette pratique est un excellent exemple d'agroécologie puisqu'elle permet à la fois de préserver la culture tout en ménageant le cycle de vie du ravageur. Ainsi la population de ravageur ne présentera pas d'évolution comme elle pourrait le faire face à une substance chimique.

Cette pratique est donc un excellent exemple d'agroécologie puisqu'elle permet à la fois de préserver la culture tout en ménageant le cycle de vie du ravageur. Ainsi la population de ravageur ne présentera pas d'évolution comme elle pourrait le faire face à une substance chimique.



# UTILISATION D'UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR OPTIMISER LES TRAITEMENTS FONGICIDES SUR LES MALADIES DU FEUILLAGE DE BLÉ TENDRE

Culture concernée : **céréales**

Type de **levier** : OAD

**Code de la fiche** : 2016\_014

**Cible** : fongicides



L'action consiste à utiliser un OAD pour le pilotage de la protection fongicide des feuilles contre le complexe « septoriose et rouilles ». Ce sont les maladies systématiquement prises en compte dans les programmes de protection sur blé.

Les outils d'aide à la décision permettent d'optimiser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en choisissant le moment le plus opportun pour les appliquer en fonction de modèles de prédiction du risque. Le modèle adapte théoriquement le traitement ; l'agriculteur selon son observation du terrain choisit ensuite de traiter ou non.

## Caractéristiques de l'action :

		OAD fongicide (septoriose et rouilles) du blé tendre
<b>Valeur en CEPP</b>	Par hectare d'abonnement	0,15
<b>Nombre d'années d'ouverture des droits</b>	Action annuelle	1
<b>Éléments de preuve</b>	Transmis	Nombre d'hectares abonnés
	Archivés	Contrat d'abonnement stipulant le nombre d'hectares concernés

Par rapport à une fiche promouvant l'accompagnement, cette fiche met en lumière des outils d'aide à la décision ayant fait leur preuve quant à la fiabilité de leur modèle de prédiction.